

# Améliorer la qualité de la formation des professeurs des écoles

2008/2068(INI) - 24/06/2008

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Maria **BADIA I CUTCHET** (PSE, ES), la commission de la culture et de l'éducation se concentre sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants et souscrit pleinement à l'analyse selon laquelle « améliorer la qualité des études et de la formation des enseignants entraîne une nette amélioration des résultats des élèves ». Pour les députés, proposer aux enseignants des études et des formations de meilleure qualité et en plus grand nombre et recruter les candidats qui présentent **le meilleur profil pour devenir enseignants**, devrait être l'une des premières priorités de tous les ministères de l'éducation.

**Affecter plus de ressources à la formation des enseignants** : les députés estiment qu'il faut nettement augmenter les dépenses d'éducation dans les domaines dans lesquels les résultats des élèves connaissent la plus forte progression. Il faut en outre affecter davantage de ressources à la **formation des enseignants**, afin que des progrès considérables puissent être réalisés en vue d'atteindre les objectifs "Éducation et formation 2010" de la stratégie de Lisbonne. Pour promouvoir le perfectionnement professionnel continu des enseignants tout au long de leur carrière, les députés suggèrent la création de bourses gouvernementales destinées à améliorer et à mettre à jour leurs compétences. Il faut en outre que les formations soient organisées de telles sorte que les qualifications soient reconnues dans tous les États membres.

**Favoriser l'excellence** : les députés estiment qu'il faut recruter et retenir les meilleurs enseignants dans les États membres, notamment en rendant la profession plus attrayante et en s'assurant que la composition du corps enseignant à tous les niveaux de l'éducation scolaire, reflète bien la diversité sociale et culturelle de la société. Ils mettent notamment l'accent sur le lien existant entre les efforts déployés pour faire de l'enseignement une profession épanouissante et offrant de bonnes perspectives de carrière et le recrutement de professionnels motivés et dotés d'un bon bagage. Ils invitent dès lors les États membres à prendre des mesures supplémentaires pour promouvoir l'enseignement de manière à en faire un réel choix de carrière et à veiller à ce que les enseignants qui exercent dans les écoles maternelles et primaires bénéficient du niveau de soutien social et professionnel qu'exigent leurs responsabilités.

**Des enseignements mieux formés et mieux payés** : les députés attirent l'attention sur les fortes disparités qui existent entre les salaires moyens des enseignants, notamment entre les États membres. Il importe donc que ces derniers bénéficient d'une rémunération et d'avantages sociaux convenables, prenant en considération leur rôle essentiel pour la société. Seules des carrières de qualité seront à même de freiner le phénomène de "fuite des cerveaux" qui pousse les plus compétents d'entre eux à occuper des postes mieux rémunérés dans le privé. Les enseignants doivent en outre être mieux préparés pour répondre à la multitude de nouvelles exigences qui leur sont imposées, notamment aux défis des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Parmi les nouvelles formations qu'il faudrait dispenser aux enseignants figure la formation aux médias, considérée comme prioritaire, ainsi que la formation environnementale. Les enseignants devraient également avoir la possibilité de participer à des séminaires locaux destinés à identifier leurs besoins dans des milieux particuliers ou à mettre en œuvre au sein d'une même école des projets concrets répondant à leurs besoins propres. Plus globalement, les députés soulignent que les enseignants devraient pouvoir participer à des travaux de réflexion critique sur leur propre profession.

**Favoriser la mobilité des enseignants** : les députés insistent sur l'importance de la mobilité pour les enseignants. Ils invitent la Commission à accroître les moyens financiers alloués à la formation des

enseignants via le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, et plus particulièrement aux **échanges d'enseignants entre écoles dans les régions et pays voisins de l'Union**. Pour les députés, la mobilité facilite la diffusion des idées et des meilleures pratiques en matière d'enseignement et favorise l'amélioration des compétences notamment en langues étrangères. Ils soulignent à cet égard le rôle essentiel des partenariats Comenius et Comenius-regio.

**Favoriser l'apprentissage des langues** : en corollaire à la mobilité, les députés insistent sur l'apprentissage des langues étrangères, et ce, dès le plus jeune âge. Il s'agit d'intégrer le cours de langues dans tous les programmes de l'enseignement primaire et de prévoir dès lors des investissements suffisants afin de recruter et de former des enseignants en langues étrangères de bonne qualité. Les députés estiment ainsi que dans tous les États membres, les enseignants devraient connaître, certificat à l'appui, **au moins une langue étrangère**. Mais il faut toutefois aussi prôner l'excellence dans la langue maternelle, car c'est elle qui permet aux élèves d'acquérir plus facilement les autres connaissances.

**Moins de bureaucratie, plus de compétences interculturelles** : les députés déplorent **le poids croissant du travail administratif** dans la profession des enseignants. Ils soulignent à cet égard que « rien ne peut remplacer le temps passé par les enseignants en classe avec leurs élèves ». Les députés soulignent également que chaque école entretient une relation unique avec la communauté locale où elle est implantée et que les directeurs d'écoles devraient avoir davantage d'attributions en matière de prise de décision pour être à même de relever les défis pédagogiques et répondre aux exigences éducatives spécifiques de leur milieu. Les députés soulignent notamment que, face à l'arrivée d'une grande diversité d'immigrants, le corps enseignant doit être spécifiquement préparé à de nouvelles dynamiques interculturelles au sein de l'école mais aussi dans les relations qu'ils entretiennent avec les familles et leur environnement géographique immédiat.

**Lutter contre la violence à l'école** : les parlementaires considèrent que dans les mesures de lutte contre la violence à l'école, une meilleure collaboration entre les parents et la direction des établissements s'avère indispensable et qu'il faut adopter des mécanismes permettant de gérer efficacement ce phénomène. Il faut notamment intégrer dans la formation des enseignants de tous les États membres, des cours de résolution des conflits afin de mieux les préparer à gérer la violence et les agressions scolaires. Les députés demandent également que tous les enseignants bénéficient d'une formation civique et que cette formation devienne également obligatoire pour tous les élèves afin que ceux-ci soient conscients de leurs droits et devoirs en tant que citoyen.

**Au plan européen** : les députés demandent que les États membres travaillent de concert pour accroître la coordination des politiques relatives aux études et à la formation des enseignants. Ils demandent également que l'on dispose de statistiques plus pertinentes sur les études et la formation des enseignants dans toute l'Union. Ils insistent en outre pour que tous les enseignants bénéficient d'une formation de base sur l'Union européenne, ses institutions et son mode de fonctionnement et pour qu'ils puissent effectuer des stages auprès des institutions européennes.

Enfin, les députés demandent aux États membres de veiller à ce que dans l'enseignement public, seuls des professeurs d'éducation physique dotés des compétences voulues puissent donner ce type de cours aux élèves.